

L'Association CAPP Environnement

Spécial Élections municipales

Elections municipales : CE QUI EST DIT, CE QUI EST FAIT.

Propos de M. Puisay du 15 janvier 2020 : « La concertation, la communication, la transparence et la circulation de l'information m'ont toujours animé et c'est comme cela que j'ai toujours construit ma vie personnelle et professionnelle. Avec tous demain, elle animera ma vie politique pour qu'aucun projet d'envergure ne reçoive pas l'avis de toutes et de tous ».

Cette déclaration de M. Puisay quelques jours avant son élection en 2020, pleine d'avenir et de joie, ressemble à celle d'aujourd'hui.

Mais six ans plus tard, les faits sont sans appel.

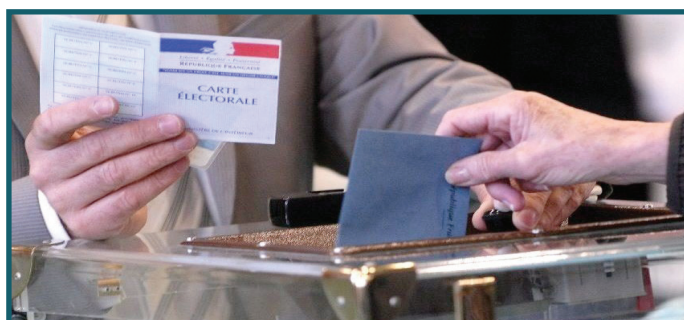
La suppression des bureaux municipaux, des commissions sans comptes rendus, l'absence de débat, la rétention ou la dissimulation de documents, la langue de bois, l'opacité des décisions, une participation citoyenne galvaudée, une minorité muselée et trompée, des questions citoyennes sans réponse, le refus de communiquer des documents officiels, ont plongé inexorablement notre démocratie locale dans un clientélisme clivant et une absence de lien démocratique avec de nombreux habitants.

On a pu assister à la naissance d'une conduite autocratique, suave et lénifiante à souhait, avec une information réduite à sa plus simple expression ou totalement absente comme sur l'évolution du projet Loscolo ou sur « l'affaire Bauchet », son premier adjoint. Malgré cette imposture révélée à plusieurs reprises par l'association Cappenvironnement et par les élus minoritaires du *Bon Sens pour Pénestin* dans les bulletins municipaux et leurs lettres ouvertes, malgré les bévues qui impacteront la commune, tant financièrement que sur l'organisation du territoire, M. Puisay annonce fièrement sa candidature.

Mais cette fois avec un binôme, M. Jean-François Vallée, - Conseiller municipal et gendre de M. Bauchet premier adjoint - qui traîne déjà derrière lui des casseroles (voir extrait de la plainte ci-contre). M. Puisay a-t-il l'intention de céder sa place à M. Vallée en cours de mandat ?

Au début de chaque mandature tous les conseillers municipaux et les maires votent l'approbation de la Charte nationale de l'élu.

Durant ce dernier sextennat, M. Puisay et d'autres membres du Conseil municipal, comme par exemple MM. Bauchet et Vallée, n'ont pas respecté la Charte.



Extraits de la plainte déposée à la préfecture et au Procureur pour les élus minoritaires *Le Bon Sens pour Pénestin*.

« Le 7 décembre 2020, M. le maire de Pénestin a proposé au Conseil municipal, que soit vendu le terrain communal constructible (lot 11 du lotissement du Lavoir), à un prix 30 % inférieur à celui du marché, à Mme Blondelle Sophie, qui s'avèrera par la suite être la fille du 1^{er} adjoint de la commune, M. Bauchet, également en charge de l'urbanisme » (...)

« Alors qu'il participait à ce même Conseil municipal M. Bauchet, se sachant en conflit d'intérêt sur cette question, s'est volontairement abstenu d'en informer le Conseil comme le prévoit pourtant l'art. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la déontologie de l'élu, qui précise : Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local ».

« Par ailleurs, un 2^d membre de la famille de la bénéficiaire du terrain, en l'occurrence le gendre de M. Bauchet, M. Vallée, participait lui aussi à la délibération en sa qualité de Conseiller municipal, ce qui est là encore en contradiction avec la charte de l'élu édictée à l'article du CGCT, et pose question en matière d'impartialité de la décision. M. Vallée s'est volontairement abstenu d'informer le Conseil de la situation de conflit d'intérêt dans laquelle il se trouvait également » (...)

« Le procès-verbal du Conseil municipal fait quant à lui, bien état de la présence effective de MM. Bauchet et Vallée à cette séance, et ne laisse aucun doute sur leur participation à la délibération concernant l'attribution du terrain lot n° 11 du lotissement du Lavoir à un prix très favorable ».

« De même, le maire M. Puisay, proche de son 1^{er} adjoint M. Bauchet, et qui ne pouvait ignorer les liens familiaux existants entre la bénéficiaire du terrain et les deux membres du Conseil municipal, n'a pas mis fin à la situation de conflit d'intérêt comme prévu à l'art. 6 du décret n°2014-90 du 31.01.2014 ».

C'est aussi M. Puisay et son équipe qui, dès les premiers mois après son élection, ont rejeté toute idée de collaboration en cloisonnant définitivement l'association Cappenvironnement et les élus minoritaires du « Bon Sens pour Pénestin » dans le rôle d'une opposition. C'est oublier, non sans mépris, toutes les propositions et signalements de ces « insubordonnés » au cours de cette mandature.

Trois ans plus tard, à la suite de la démission de quatre membres de la minorité du Conseil municipal et de leurs 41 colistiers, M. Puisay, qui « **Ose tout** », a déclaré dans Ouest France : « *c'est un gâchis pour la démocratie* » alors qu'il était à l'origine de cette déliquescence.

Cette posture politicienne chronique a jalonné le parcours de son sextennat. Elle a expliqué aussi notre difficulté à séparer les ambitions personnelles d'un intérêt pour le bien commun.

Ainsi, pour justifier la vente du presbytère au Diocèse, un bâtiment communal et son terrain constructible en plein centre bourg, M. Puisay a déclaré avoir besoin d'argent tout en le cédant au prix le plus bas.

Pourquoi un tel mensonge ? Est-ce un arrangement complice avec le diocèse du Morbihan ? Ou bien serait-ce la maladresse d'une incompétence ?

La question est légitime car vendre, du moins brader, un bien communal qui pourrait profiter aux Pénestinois(es) sans pour autant déléster la commune de ses charges financières, laisse perplexe.

Toutefois, lorsque M. Puisay vend sa maison ou achète un terrain à Pénestin, il nous confirme officiellement que l'argent du contribuable n'a pas la même valeur que le sien qui s'avère être trois fois supérieur à celui de la commune.

Au cours de ses vœux 2026 sur Osons Pénestin, M. Puisay se vante d'avoir accompli le programme pour lequel il fut élu en 2020 : maison de « santé », logements sociaux du Yoko, club nautique, marais du Branzais, cimetière.

La rénovation des marais du Branzais est une réalisation du département et de Cap Atlantique ; le cimetière, projet dans les cartons de la précédente municipalité, a connu un piétinement financier et une maîtrise

d'oeuvre catastrophique ; le club nautique, projet également de la précédente municipalité a doublé son prix par rapport au premier plan de financement, ignoré les demandes de modifications des principaux intéressés, et dans la foulée, démoli un patrimoine communal (l'ancien puits avec sa source) ; les logements du Yoko, toujours un projet de la précédente municipalité, régulièrement cité à l'occasion des vœux, ont attendu six ans pour sortir de terre sans aucune garantie de logements pour les habitants de Pénestin ; enfin, la maison de « santé », sans logement ni dentiste, sans un médecin à temps plein mais trois cellules pour les accueillir, et des loyers si dérisoires que son coût final proche des deux millions d'euros, restera entièrement à la charge des Pénestinois pour de nombreuses années, hors emprunt.

Les investissements réalisés, dont certains inexistant dans son programme mais financièrement coûteux, et surtout très éloignés des priorités, voire à l'opposé, reflètent une pensée démagogique qui mise sur l'apparence plutôt que sur le contenu.

Les incohérences et les contradictions se sont additionnées aussi, comme lorsque dans un bulletin municipal il est recommandé de construire pour des jeunes sur un foncier communal du centre bourg et que ce même foncier est bradé au privé.

<https://cappenvironnement.fr/articles-publies-dans-le-bulletin-municipal/>

<https://cappenvironnement.fr/lettres-de-le-bon-sens/>

En 2020 M. Puisay et son équipe disposaient d'une avance de trésorerie de 800 000 €. Si une liste concurrente prenait le relais, aurait-elle cette même trésorerie pour commencer une mandature ?

Les deux listes « *Pénestin 2026* » et « *Pénestin Citoyenne, Vraiment* », toutes deux concurrentes à celle du maire sortant citent aussi « **La concertation, la communication, la transparence, la circulation de l'information (...) et l'avis de tous sur les projets d'envergure** ».

L'association Cappenvironnement les invite à respecter ces engagements contrairement à celle du maire sortant de façon à ce qu'on puisse enfin dire : « **promesses tenues** ».

Dominique Boccarossa.



*Photo : Pénestin-Infos
(article du 3.11.2022)*

Alors que les élections municipales approchent, l'association Cappenvironnement a sélectionné **UNE VINGTAINÉ DE SOLUTIONS** à mettre en œuvre pour accélérer l'action publique en faveur du **CLIMAT** et de la **BIODIVERSITÉ**.

La plupart de ces propositions ont déjà été relayées par la liste minoritaire *Le Bon sens Pour Pénestin* durant les trois premières années du mandat, en commission et pendant les Conseils municipaux de 2020 à 2023.

Récemment, l'association a partagé ses attentes avec les deux listes « *Pénestin 2026* » et « *Pénestin Citoyenne, Vraiment* », toutes deux concurrentes à celle du maire sortant.

> **L'exigence de transparence** est indissociable d'une gouvernance, incontournable également pour rétablir une confiance entre élus et citoyens.

Cet engagement, ferme et sans ambiguïté, doit être clairement exposé et argumenté dans le projet des deux listes concurrentes à celle du maire sortant puis, à l'issue des élections, traduites dans le règlement intérieur.

> **L'expression citoyenne** crée du lien et favorise l'échange. Une coopération permanente entre élus et citoyens permettra de sortir du domaine réservé d'un management vertical.

En fin de séance du Conseil municipal, les habitants auront aussi la possibilité de s'exprimer ou de poser des questions aux élus. Leurs interventions seront transcrites dans le Procès verbal du Conseil municipal.

> **Les projets publics ou privés** consomment un capital naturel que nous ne pourrions jamais rembourser aux générations suivantes. L'économie doit être au service de l'humain.

Nous voulons une commune qui maîtrise son urbanisme pour donner la priorité à la qualité du cadre de vie tout en veillant au respect de l'intérêt général. Ce capital naturel est la richesse économique de demain. Toute destruction doit être compensée à valeur égale. Pour qu'un sentiment d'appropriation du territoire renaisse, les nombreuses lois et les règles administratives existantes doivent en être appliquées et respectées.

> **L'attractivité du territoire communal** passe par la qualité de ses espaces naturels entre terre et mer. Le développement de la commune visera la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement naturel, mais aussi urbain.

> **L'appel à projets auprès de la population** sur des thèmes donnés permettra de réfléchir sur leur opportunité et leur mise en œuvre.

Les membres de ces commissions extra-municipales seront issus d'un large panel représentatif de la population pénestinoise.

Ils s'assureront aussi de l'adéquation des projets de la commune et de la communauté d'agglomération Cap Atlantique.

> **La communauté d'agglomération, Cap Atlantique**, devra adopter et mettre en œuvre les valeurs promues par la municipalité et ses habitants pour que les projets s'inscrivent dans la coopération et la durée.

> **Des assemblées citoyennes** dialogueront dès la première année, sur l'aménagement du bourg et de sa périphérie, du centre jusqu'à la Mine d'Or d'un côté et jusqu'au Haut-Pénestin de l'autre.

Des « **coulées vertes** », en adéquation avec un PLU modifié, seront réalisées afin d'anticiper sur le réchauffement climatique. Le marché permanent et celui de la haute saison estivale comme l'espace anciennement Océan seront parmi les thématiques intégrées à l'aménagement.

> **Le projet d'une recyclerie locale** proposée en 2020 sera de nouveau à l'étude.

> **La création d'un espace dédié uniquement aux activités culturelles**, actuellement dépendantes du sport ou des manifestations publiques, fera aussi l'objet d'une concertation.

> **La destination et rénovation de l'ancienne mairie** doit faire l'objet d'une étude concertée où l'insertion architecturale et paysagère, largement sous-estimée par les élus sortants, oriente l'urbanisation vers un visuel de qualité.

> **Les entrées du bourg** par les départementales d'Assérac et de Camoël seront également étudiées. La qualité architecturale des deux entrées est primordiale pour l'image de Pénestin et ses commerces. Nous voulons que Pénestin puisse s'apparenter à un village et non pas à des entrées de villes sans identité. Les propositions des assemblées seront analysées puis chiffrées. Les élus choisis pour servir les Pénestinois seront chargés de les appliquer.



Ancienne mairie.

> **Le PLU voté en décembre 2025** par la municipalité précédente doit être corrigé dès les premiers mois par modification simplifiée ou par enquête publique si les règles administratives l'imposent.

Dans l'immédiat et pour respecter les délais impartis, un recours gracieux a été déposé en février par les associations Cappenvironnement, Autre Regard et Sauvegarde du Patrimoine de Pénestin.

Les revendications sont ciblées mais importantes pour l'avenir de Pénestin. Sans réponses argumentées de la mairie, et ce, quels que soient les élus, les trois associations poursuivront en justice les décisions contraires aux intérêts de la commune.

Certains projets d'urbanisme déposés en cours de procédure par des particuliers ou des promoteurs, pourront être annulés si la justice va dans le sens des associations.

Les élus, durant les premières années de leur mandat, devront donc juger de la pertinence comme de la faisabilité des permis afin de ne pas exposer les particuliers à des décisions de justice qui leurs seraient défavorables. Le maire a le pouvoir de surseoir à statuer en attendant la fin d'une procédure.

> **Durant les trois premières années du mandat, l'association souhaite un nouvel Atlas de biodiversité, exhaustif et compréhensif.**

Avec l'aide de scientifiques et la participation de tous les Pénestinois, une carte précise de toutes les richesses faunistiques et floristiques de la commune sera réalisée.

Ce nouvel Atlas de la biodiversité communale est un travail préalable mais indispensable pour toutes les démarches d'aménagement et de gestion du territoire. Tous les habitants seront ainsi informés de la richesse naturelle qui les entoure et seront plus à même de comprendre les enjeux environnementaux lors d'une nouvelle révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou du SCoT de la communauté de commune.

Les enfants de la commune bénéficieront de ce travail collectif. Les écoles proposeront un accompagnement pédagogique sous forme de livret.

> **À Tréhiguier, le port et les habitations proches des parkings sont dans une zone de submersion marine.**

Les fortes précipitations augmentent ce risque.

Les élus doivent impérativement, pour les années à venir, réfléchir à la protection de l'habitat.

Cap Atlantique prévoit déjà d'investir pour des villes comme Batz ou le Croisic. Les élus devront exiger à la communauté de communes des solutions pour Pénestin.

> **Le sentier côtier**, en cours de rénovation, doit tenir compte du tracé préfectoral issu de la loi de 1976.

Le sentier du littoral permet de découvrir les paysages remarquables de notre commune, d'une exceptionnelle

richesse pour leur faune et leur flore, ainsi que pour leur patrimoine historique et culturel.

Il est aussi un espace privilégié d'accueil des randonneurs ou d'activités sportives pédestres.

Le sentier côtier est un bien qui appartient à la collectivité. Les élus ont le devoir d'entretenir et de maintenir le tracé préfectoral.

> **Le projet de la zone d'activités Loscolo** prévue sur une emprise de 12 hectares d'espace naturel (réseau viaire compris) a été décidé sans qu'aucune alternative n'ait été étudiée.

Depuis plus de 25 ans aucune mise à jour n'a été proposée. Les équipes municipales précédentes ont confié ce projet à Cap Atlantique sans que le coût financier pour la commune et les professionnels, soit clairement évalué.

L'arrivée de nouveaux élus à Cap Atlantique et à la mairie de Pénestin devrait permettre un moratoire et la tenue d'une table ronde avec tous les intéressés, associations comprises.

Dans l'immédiat, le lotissement conchylicole de Loscolo doit être suspendu et les deux procédures en cours, autorisation environnementale et permis d'aménager, seront abandonnées. Un projet de préservation de cet espace naturel de 12 hectares entre mer et marais qui jouxte le Parc régional de la grande Brière, sera proposé à la population et présenté à la communauté de communes, propriétaire des lieux.

Cet espace, à terme, doit redevenir une propriété communale afin de maîtriser les projets en adéquation avec les besoins réels des Pénestinois.

> **La rénovation du bocage et des chemins creux**

est indispensable car les haies et les talus sont un facteur déterminant pour maintenir et enrichir la biodiversité. Toute destruction doit être compensée à valeur égale. *Exemple : Pour un chêne centenaire abattu, dix autres chênes plantés dans les mêmes conditions.* L'installation d'un rucher à la périphérie du bourg pour que les enfants des écoles puissent acquérir une connaissance du vivant ainsi qu'un jardin potager compléteront cet enrichissement.



> **Tous les produits phytosanitaires dangereux** pour l'humain et la biodiversité doivent être interdits sur tous les bassins versants de la commune.

Les agriculteurs concernés seront aidés financièrement par la communauté de commune durant une période de transition estimée à cinq ans.

La dégradation des milieux marins en proche littoral se poursuit mais aucune action concrète ni revendication n'émanent des mytiliculteurs.

Pourtant les nombreuses pollutions en bordure de littoral, dont le plastique, participent à la dévaluation de cette activité emblématique de Pénestin. **Depuis plus de dix ans la question des filets en plastique utilisés par les professionnels n'est toujours pas résolue.**

> **Le presbytère et son terrain** doit revenir à la commune. Le jugement en première instance doit être respecté et l'Appel engagé par M. Puisay, abandonné, conformément au souhait des 850 Pénestinois, signataires et contributeurs qui ont manifesté leur opposition à la vente et qui se sont mobilisés pour ester en justice. Les projets d'intérêts communs, pour le bâti ou sur le terrain, devront également obtenir l'aval de la population.

> **Accompagner l'installation des jeunes ménages** est une priorité et un devoir pour les élus.

Pénestin a le foncier et les moyens de cet objectif.

Il y a plus de vingt ans, un bureau d'études chargé de conduire le projet d'aménagement de la commune, notait déjà la nécessité d'afficher une réelle volonté politique pour intervenir sur le marché du logement afin de favoriser l'installation des jeunes.

> **Avec plus de 70% de maisons secondaires** (environ 3 000 sur 4 000 dont 600 locations Airbnb), une mixité sociale inexistante, des écoles proches de la fermeture et une spéculation foncière qui bloque l'accès aux jeunes actifs, Cappenvironnement souhaite que tout le foncier constructible en extension d'urbanisation soit consacré en priorité, aux primo-accédants et aux logements sociaux.

L'installation des jeunes ménages et des actifs est une priorité politique pour que notre commune puisse se projeter dans l'avenir.

Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) doivent être rajoutées au PLU pour y contribuer. Environ 80 logements, maisons ou appartements, pourraient ainsi être réalisés.

L'utilisation du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines est aussi prioritaire.

Parallèlement à ces projets, l'espace «Océan» propriété privée d'un hectare à l'entrée du bourg doit faire l'objet d'une concertation approfondie avec le propriétaire pour créer un mixte entre logements privés, locations sociales et commerces.

L'accord, dans tous les cas de figure, ne devra pas impacter sur les intérêts du propriétaire.



Des terrains à vendre situés dans l'enveloppe urbaine ou à la périphérie du bourg pourront être préemptés au prix du marché afin de garantir l'accès aux jeunes ménages et/ou de proposer une offre locative permanente. Les projets (OAP) s'adapteront aux prévisions climatiques et aux exigences du maintien de la biodiversité

> **Quatre pistes cyclables en site propre** doivent être étudiées. La première entre le Haut Pénestin et le bourg, la seconde entre l'entrée principale de la Mine d'Or et le Bourg, la troisième entre le bourg et Tréhiguier.

La dernière, celle du boulevard de l'Océan, est entièrement à refaire avec une conception différente de l'existant pour que la sécurité soit respectée.

Des décisions prises avec les usagers permettront de définir un réseau vélo pour les trajets du quotidien, de créer des pôles de transport bien pensés et un territoire cyclable interconnecté à l'échelle de la Presqu'île.

> **Un restaurant scolaire** devrait aussi être à l'ordre du jour pour privilégier les produits locaux sans pesticides ou tout autre produit phytosanitaire.

Un mixte avec la cuisine de l'EPHAD est envisageable. Avec la création d'un restaurant bio, c'est faire le double choix de la qualité alimentaire pour nos enfants et de l'appui à l'économie locale.

Le bâtiment actuel qui abrite le réfectoire, les vestiaires et les sanitaires, ne répond pas au bien-être des enfants. Les conditions de repos et de détente pendant l'heure du repas ne sont pas respectées.

Le coût d'une réhabilitation de ce réfectoire étant supérieur à celui d'une construction neuve, l'étude d'un projet sera donc mise en œuvre dès la première année en lien avec l'aménagement du bourg.

> **Le bâti des Hauts de Vilaine** situé à la périphérie du bourg, dont la construction a été stoppée par une décision de justice, doit sans condition disparaître du paysage urbain.

Aujourd'hui propriété de l'état (Domaines), il revient aux élus d'accélérer le processus de démolition.

Parallèlement, la rénovation du marais participera à la réhabilitation de cet espace naturel. Le département et la communauté de communes y seront associés.

Cappenvironnement sera attentive aux réponses formulées par ces deux listes sur ces principaux sujets.